

Service instructeur

Service Lacs et Barrages (S.L.B.)

Service Aménagement des Rivières (S.A.R.)

Service consulté

6^{ème} Commission - N° 2008/I-6e/05

BUDGET PRIMITIF 2008

CO14 – RIVIERES, LACS, BARRAGES ET MILIEUX HUMIDES

Parc d'Intervention en Matériel – Travaux (P.I.M.)

Résumé : Le Département gère un ensemble de rivières, barrages et zones humides et offre aux syndicats mixtes un appui technique de l'amont à l'aval des projets. Il y consacrera en 2008 un effort d'investissement à hauteur de 6 600 000 € en autorisations de programme.

Les crédits de paiement nécessaires à la réalisation de cette politique s'élèvent quant à eux à 7 400 000 €.

En fonctionnement, la dépense sera de 869 200 € ; par ailleurs, une recette de 1 000 000 € est attendue en retour pour l'ensemble du budget Rivières, Lacs, Barrages et Milieux Humides.

Pour le PIM, qui a été conjoncturellement en déficit de 10 % en 2006 et dont le bilan des derniers exercices est présenté en annexe, un réajustement moyen des tarifs des prestations en 2008 vous est proposé avec une augmentation de 3 %.

Orientations départementales sur les Lacs et Rivières

Le Département effectue le suivi des syndicats mixtes de rivières, élabore la programmation de ces syndicats et réalise directement, au moyen du Parc d'Intervention en Matériel (PIM-Travaux), les différents travaux d'entretien courant et de petites réparations sur les cours d'eau et barrages.

Le Département assure également, à la demande des syndicats mixtes, la maîtrise d'ouvrage de la plupart des travaux réalisés sur les cours d'eau et l'intégralité de ceux réalisés sur les barrages.

C014 – 1 : Aménagement de rivières – Travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale (AP 4 000 000 € ; CP 3 200 000 € ; R 500 000 €)

Cette rubrique regroupe tous les travaux en rivière effectués en maîtrise d'ouvrage départementale dont une grande partie est réalisée pour le compte des syndicats mixtes fluviaux.

1. État d'avancement

Le programme 2006 est à ce jour réalisé à 62 %, les programmes antérieurs étant pratiquement soldés. Pour le programme 2007, le taux de réalisation est de 20 % à la fin octobre. Les nombreuses formalités administratives nécessaires pour la Police de l'Eau entraînent globalement des procédures allant de 4 mois à 2 ans suivant les projets, ce qui explique que le programme de l'année en cours se réalise principalement l'année suivante.

L'autorisation de programme globale de 2007 s'est élevée à 10 500 000 M€ et est affectée à 100 %.

2. Prévision pluriannuelle

Suite aux crues importantes et répétées auxquelles nous assistons actuellement qui pourraient être liées au dérèglement climatique, de nombreuses communes ont demandé au Département de renforcer ou de créer des ouvrages de protection. Cette recrudescence de demandes maintiendra un volume important de travaux dans les années à venir (3 500 000 €/an).

Des travaux importants, tels la déviation de l'Ill vers le Canal à MULHOUSE, ou encore les travaux de déviation des cours d'eau du Bassin Versant Oriental du Sundgau arrivent également à maturité et constitueront des sources de dépenses importantes dans les 3 années à venir (6 000 000 €).

Enfin, la création de petits bassins de retenue des eaux d'orage entraînera également une dépense importante dans les prochaines années. Actuellement nous avons étudié 70 projets de ce type, situés principalement dans le Sundgau, représentant un investissement total de 12 000 000 €.

A plus long terme, il conviendra également d'étudier la possibilité de créer un grand champ d'inondation après la confluence de la Doller vers la Hardt, qui pourrait représenter à lui seul une dépense de 10 000 000 € mais dont la réalisation ne se fera pas dans les cinq prochaines années.

3. Inscription 2008

Il vous est proposé d'inscrire une autorisation de programme de 4 000 000 € en 2008. Compte tenu des engagements antérieurs non soldés et de l'échéancier prévisible des paiements, une inscription en crédits de paiement de 3 200 000 € est proposée pour 2008, sachant que 600 000 € de travaux sont réalisés en interne par le PIM.

4. Recettes

Ces travaux sont préfinancés par le Département, qui en assure la maîtrise d'ouvrage. Ils bénéficient de subventions de l'Etat dans le cadre du Fonds de Prévention des Risques Naturels, estimées à 500 000 € en 2008 en y incluant les subventions prévues pour les travaux près de l'EuroAirport.

Les syndicats mixtes de rivières reversent également prévisionnellement 500 000 € au Département au titre de leur quote part sur les travaux effectués par le Département pour leur compte.

C014 – 2 : Aménagement de rivières - Subventions (AP 600 000 € ; CP 400 000 €)

Deux syndicats intercommunaux choisissent habituellement de garder la maîtrise d'ouvrage de leurs travaux, de même que les communes ou communautés de communes réalisant des bassins de rétention des eaux d'orage. Ils bénéficient alors d'une subvention, pour les travaux d'aménagement de rivières, de renaturation ou pour la création des bassins de rétention des eaux d'orage.

Cette ligne permet également de subventionner les syndicats mixtes pour les acquisitions foncières nécessaires aux travaux d'aménagement de rivières et les opérations de « renaturation » des cours d'eau, des zones humides et des espaces naturels associés. Les travaux sont en effet réalisés actuellement sous maîtrise d'ouvrage syndicale et bénéficient d'une subvention complémentaire de l'Agence de l'Eau. Cette dernière demandant des dossiers et des études techniques de plus en plus disproportionnés par rapport aux travaux à réaliser, il vous est proposé d'ouvrir également la possibilité aux syndicats de déléguer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux de renaturation au Département.

A ce titre, une autorisation de programme de 600 000 € était disponible en 2007 et a été affectée à hauteur de 65 %.

Pour 2008, il vous est proposé de maintenir une autorisation de programme globale de 600 000 € et des crédits de paiement pour 400 000 €, afin de tenir compte des projets de bassins de rétention qui sont en attente dans le Sundgau et des projets de substitution des pompages en rivière par des prélèvements en nappe sur le Strengbach et la Lauch.

C014 – 3 : Contribution du Département aux Syndicats Mixtes de Rivières (F 500 000 €)

La majeure partie des cours d'eau du Département est gérée par les Syndicats Mixtes de Rivières. La cotisation annuelle du Département à ces différents Syndicats et au Syndicat Mixte du Barrage de Kruth-Wildenstein s'élève pour l'année 2007 à 490 000 €.

Pour 2008, il est proposé d'inscrire au Budget Primitif un montant prévisionnel global de 500 000 €.

C014 – 4 : Travaux et entretien sur les ouvrages hydrauliques départementaux et SIG (AP 2 000 000 € ; CP 3 800 000 € ; F 261 200 €)

Le Département gère le Canal du Rhône au Rhin déclassé ainsi que 10 barrages du massif vosgien. Le barrage de la Lauch, encore propriété de l'Etat, fait l'objet de négociations avant de concrétiser son transfert. Ce barrage nécessite en effet d'importants travaux de confortement chiffrés à 5 000 000 €, pour lesquels l'Etat s'engage à subventionner le Département à hauteur de 60 %.

Des Comités de Gestion suivent les programmes de travaux réalisés sur les ouvrages départementaux.

Par ailleurs, le Département assure la maîtrise d'ouvrage de projets hydrauliques d'envergure départementale, comme l'écrêtement des crues de l'Ille à MULHOUSE.

A) Barrages départementaux, Canal du Rhône au Rhin déclassé et ouvrages hydrauliques

Etat d'avancement

En 2007, les travaux de construction du Grand Neuweiher ont été menés à leur terme grâce aux conditions météorologiques favorables de l'hiver dernier. La remise en eau a débuté le 16 avril. Le remplissage à la cote d'été a été atteint fin mai 2007 et a permis d'assurer à nouveau la qualité paysagère du site pour la saison touristique, en offrant des espaces plus accueillants qu'auparavant. De plus, le degré de sécurité du nouveau barrage est nettement supérieur à celui de l'ancien ouvrage qui présentait un réel risque pour RIMBACH et OBERBRUCK.

Le coût de la reconstruction de ce barrage s'élève au final à 2 020 000 €, dont 536 500 € pour l'année 2007.

Par ailleurs, 41 550 € ont été nécessaires pour mettre à jour et moderniser la supervision informatisée du barrage de Kruth-Wildenstein en adaptant la nouvelle version du logiciel au matériel du réseau Naiade, tout en conservant les données antérieures et la continuité des mesures d'auscultation.

L'ensemble des données des barrages ont été analysées par le bureau d'ingénierie COYNE et BELLIER de GENNEVILLIERS qui démontre que les comportements sont satisfaisants pour tous les ouvrages. En particulier, le barrage de Kruth-Wildenstein a bien réagi aux sollicitations liées à l'exploitation exceptionnelle de la retenue des deux années précédentes dues à l'inspection décennale. De même, les données recueillies sur le barrage d'Alfeld attestent du bon comportement de l'ouvrage lors de la vidange décennale de l'année dernière.

Au total, l'entretien et la surveillance des barrages départementaux s'élèvent en 2007 à 139 000 €.

Les premiers travaux d'aménagements hydrauliques près de l'EuroAirport ont vu la réalisation de 300 000 € de travaux pour dériver le Denschengraben pour un montant prévisionnel estimé à plus de 3 000 000 €.

En ce qui concerne la déviation des crues de l'Ill au droit de MULHOUSE, la première tranche a été achevée pour un montant de 1 150 000 €.

Enfin, un réseau de surveillance de niveau des cours d'eau a été installé en 2007 pour 485 500 €. Les données sont accessibles par Internet sur le site Infogéo 68.

Prévision 2008

En 2008, pour les opérations de maintien en état du patrimoine hydraulique, paysager et écologique, et notamment le projet de protection des lieux habités au droit de l'EuroAirport à BLOTZHEIM et HESINGUE, il est proposé d'inscrire au Budget Primitif une autorisation de programme de 1 700 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 3 500 000 € en section d'investissement et 294 200 € en section de fonctionnement.

A ces montants s'ajoutent 300 000 € en autorisation de programme, 300 000 € en crédits de paiement et 75 000 € en fonctionnement pour le Système d'Information Géographique.

La ventilation détaillée de ces crédits est la suivante :

Dépenses d'investissement

- 70 000 € en autorisation de programme et en crédits de paiement seront nécessaires pour assurer les travaux classiques de maintien en bon état de conservation des barrages départementaux ;
- 15 000 € en autorisation de programme et en crédits de paiement destinés aux frais d'insertion pour les marchés et procédures réglementaires ;

- 50 000 € en autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'acquisition de matériel ;
- 25 000 € en autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'actualisation des études de risques et des études hydrologiques à fournir à la Police des eaux ;
- 329 500 € en autorisation de programme et en crédits de paiement pour les travaux à effectuer lors de la vidange décennale du barrage du Forlet ainsi que sur le Canal du Rhône au Rhin déclassé où il est prévu de reprendre la maçonnerie des écluses et de remettre en état les chemins et les abords des ouvrages ;

Dépenses de fonctionnement

- 261 200 € de crédits de fonctionnement pour les barrages afin d'assurer l'entretien courant des 10 ouvrages, les travaux de surveillance topographique, l'analyse et l'interprétation des données d'auscultation, pour couvrir les dépenses liées au soutien d'étiage de l'Ill avec la surveillance de la prise d'eau et du Canal de Huningue, pour l'entretien courant du Canal du Rhône au Rhin déclassé et la maintenance du réseau de stations de mesure de niveau des rivières ;
- 33 000 € de crédits de fonctionnement pour la réalisation d'études hydrologiques sur les barrages et les rivières.

B) Protection des lieux habités au droit de l'EuroAirport à BLOTZHEIM et HESINGUE

Il vous est proposé d'inscrire en 2008 des crédits de paiement à hauteur de 3 010 500 € pour la réalisation des travaux de protection des lieux habités au droit de l'EuroAirport à BLOTZHEIM et HESINGUE. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 25 % par l'Etat sur le fonds Barnier. Ils consistent à dévier le Liesbach et le Denschengraben afin de les reporter sur la limite extérieure de l'aéroport et permettre de supprimer les digues qui en 2007 ont rompu et inondé la zone industrielle de HESINGUE et en 1994 la commune de BLOTZHEIM.

C) Système d'Information Géographique

Plusieurs projets sont actuellement en cours tant au niveau régional avec la Coopération pour l'Information Géographique en Alsace (CIGAL) que localement, dans le cadre du groupe de projet SIG et de la mise en œuvre d'Infogéo 68.

Etat d'avancement

Dans le cadre du Projet pour le Haut-Rhin, une plate-forme centralisée permettant de mettre à la disposition de l'ensemble des partenaires du Département un véritable service d'information géographique, stockant l'ensemble des données sur un site central au Conseil Général est en service depuis juin 2007, tant sur Intranet que sur Internet.

Ce site permet également à l'ensemble des Haut-Rhinois d'accéder aux données du Département grâce à un site Internet (Infogéo 68), qui à ce jour a déjà totalisé 50 000 visites. Il est d'ailleurs fréquenté par des internautes de toute la France et du monde entier dont de nombreux américains.

Nous avons également acquis en 2007 une licence libératoire pour les données IGN concernant un premier jeu de données cadastrales et une orthophoto hivernale sur les secteurs les plus urbanisés du département avec une précision de 20 cm et poursuivi l'acquisition, en liaison avec les syndicats fluviaux, de levés topographiques lasers aéroportés permettant de faire des Modèles Numériques de Terrain (MNT) (Ill amont, Doller, EuroAirport). Ces modèles sont indispensables pour la correction des PPRI.

En ce qui concerne CIGAL, qui regroupe la Région, les deux Départements et les trois grandes villes alsaciennes pour mener ensemble des projets SIG au niveau régional, nous avons participé à la finalisation d'une étude pour la définition du Schéma Directeur de CIGAL estimée à 50 000 € dont notre quote-part est de 25 % soit 12 500 €.

Propositions pour 2008

En ce qui concerne le groupe de projet SIG du Projet pour le Haut-Rhin, ce dernier a estimé qu'il serait souhaitable de se doter courant 2008 d'une couche cadastrale vectorisée complète sur l'ensemble du département et l'IGN devrait nous la fournir pour avril 2008.

Nous devons également renouveler en 2008 les photos aériennes du département. Il est proposé d'adopter une précision de 30 cm pour ces vues. Cette acquisition est estimée à 80 000 €.

Par ailleurs, la poursuite des levés topographiques laser aéroportés sur les secteurs de la Largue et de la Lauch ainsi que l'acquisition de couches générales au niveau départemental nécessiteraient 140 000 € de crédits de paiement en investissement et 31 000 € de dépenses pour la maintenance et les mises à jour en fonctionnement.

Enfin, la mise en place de la 3 D sur notre site internet nécessitera environ 50 000 € de dépenses d'investissement

Nous avons également lancé en 2007 une mission d'assistance technique pour nous appuyer dans la définition fine du futur SIG, particulièrement pour associer les autres collectivités et partenaires. Cette mission se terminera en 2008 et les dépenses prévisibles en 2008 se montent à 30 000 € sur un total de 75 000 €.

En ce qui concerne CIGAL, une inscription est à prévoir pour couvrir les frais du chargé de mission embauché par cette structure et pour lequel nous participons à hauteur de 30 % pour un montant de 14 000 € en fonctionnement. En investissement, nous participons avec CIGAL à l'acquisition de la couche des photos aériennes de résolution 50 cm sur l'ensemble de la région, ainsi qu'un projet de banque de données occupation des sols. Notre quote part pour ces acquisitions est estimée à 30 000 €.

Je vous propose donc d'inscrire au total en investissement pour le SIG départemental, 300 000 € en autorisation de programme, 300 000 € en crédits de paiement et 75 000 € en fonctionnement.

C014 – 5 : Total

Au total 6 600 000 € d'autorisations de programmes et 7 400 000 € de crédits de paiement sont à inscrire en investissement et 869 200 € en fonctionnement sur l'exercice 2008 pour la réalisation de la politique menée en matière d'eaux de surface, de barrages et de SIG.

Une recette globale de 1 000 000 € est attendue pour l'ensemble du budget Eaux de surface et barrages.

C014 – 6 : Parc d'Intervention en Matériel - Travaux

1. Bilan financier de l'exercice 2006

Le bilan de la gestion analytique du Parc d'Intervention en Matériel – Travaux (PIM) joint en annexe 2 laisse apparaître un déficit d'environ 62 000 € en 2006, avec une baisse des recettes de 32 600 € (5 %) par rapport à 2005 sur un montant total de 650 570,70 €. Ce résultat, malgré une activité soutenue durant toute l'année, s'explique par l'absence en congé de maladie de longue durée de deux agents représentant 120 jours d'arrêt et trois périodes d'intempéries (mars, septembre et octobre) représentant 40 jours.

2. Bilan de l'exercice 2007 (à la fin septembre)

Avec un carnet de commandes de travaux plein, l'activité du Parc en terme d'heures est soutenue.

En investissement, une pince à tri pour les pelles, un godet roches pour la chargeuse ainsi que des pièces lourdes pour les engins ont été acquis pour un montant global de 26 878,68 €.

En fonctionnement, les heures réalisées sur les neuf premiers mois sont en hausse de 7,25 % par rapport à celles de 2006 à la même époque malgré le départ d'un conducteur pour une autre collectivité. Les recettes prévisionnelles sont en hausse de 12,75 % et les dépenses en baisse de 22,5 %. Compte tenu de ces éléments, l'équilibre du bilan de gestion devrait être atteint sur l'exercice 2007.

3. Perspectives 2008

Les perspectives de travaux pour 2008 restent stables.

En investissement, afin de poursuivre notre politique de renouvellement de matériels, une autorisation de programme de 200 000 € est à prévoir avec une inscription équivalente de crédits de paiement, principalement pour l'acquisition d'une mini-pelle, ainsi que de pièces lourdes pour le matériel roulant et de chantier.

Tarification 2008

Pour 2008, je vous propose de réajuster les tarifs du PIM - Travaux, avec effet au 1^{er} janvier 2008 sur la base d'une augmentation de 3 % selon l'annexe 3 de tarifs jointe, sachant que l'augmentation de l'indice TP 03 pour les douze derniers mois connus est de 3,51 %. Cette augmentation reste donc légèrement inférieure à l'évolution générale des prix de marché nous concernant.

C014 - 7 : Directive cadre Européenne sur l'Eau et partenariat avec l'Agence de l'Eau

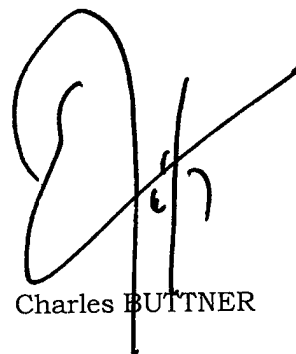
L'Agence de l'Eau Rhin Meuse est chargée de promouvoir la mise en œuvre d'un programme de mesures pour que les cours d'eaux atteignent d'ici 2015 le « bon état écologique » prévu par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

La mise en place de ce programme de mesures nécessitera des moyens humains supplémentaires pour définir précisément les programmes de renaturation à entreprendre et conduire les travaux nécessaires.

L'Agence de l'Eau propose de financer 40 % de 3 postes de techniciens dont 2 équivalents temps plein de postes existants sur cette politique et 1 nouveau poste à créer.

En 2008, l'ouverture d'un nouveau poste de technicien rivière pourrait ainsi se faire sans modifier la masse salariale du service grâce à la compensation qu'apporterait l'Agence de l'Eau.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

ANNEXE 1

**POLITIQUE C01
PROGRAMME C014**

Programme	ACTION	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		RECETTES
		AP	Crédit de Paiement	Crédit de Paiement		
				Subvention (Chapitre 65)	Fonctionnement (Chapitre 011)	
C014	Travaux de gros entretien ou de construction sur ouvrages hydrauliques départementaux + SIG + acquisitions divers	2,000,000.00	3,800,000.00			500,000.00
	Aménagements de rivières - Subvention	600,000.00	400,000.00			
	Aménagements de rivières - travaux pour compte de tiers	4,000,000.00	3,200,000.00			500,000.00
	ETAT					500,000.00
	Cotisations Syndicats Mixtes			500,000.00		
	SIG				75,000.00	
	Entretien divers des ouvrages Hydrauliques, des lacs et des barrages, acquisition materiel, location de materiel, contrats de prestations de service, combustibles, insertions presse, indemnités	0.00	0.00		261,200.00	
	Etudes Hydrauliques-lacs et barrages				33,000.00	
	TOTAL	6,600,000.00	7,400,000.00	500,000.00	369,200.00	1,000,000.00
			7,400,000.00		869,200.00	1,000,000.00
		6,600,000.00	7,400,000.00	869,200.00	1,000,000.00	

COMPTE RENDU DE GESTION
Exercice 2006

Septembre 2007

COMPTE RENDU DE GESTION POUR L'EXERCICE 2006

A – SITUATION DU PARC AU 31 DECEMBRE 2006

1 – Personnel :

1 Responsable du Parc : LAUGEL Raymond

à Mulhouse :

1 Responsable opérationnel : VIELLARD Christian
1 Adjoint administratif : PIERRE Brigitte
1 Mécanicien-motoriste : REISSER Daniel
(contrôleur de travaux)

7 Conducteurs d'engins dont :

1 ouvrier compagnon niveau III : HASENFRATZ Etienne
2 ouvriers professionnels niveau II : BEN JABBOUR Ahmed
: SAN JUAN Roland
1 agent des services techniques : ROMBAUX Franck
1 agent technique qualifié : MARTIN Raphaël
1 agent technique qualifié : GROSZ Marc
1 agent de maîtrise territorial : LEY Pascal

2 – Engins :

- 4 Pelles hydrauliques sur chenilles :
 - 1 modèle LIEBHERR R 912 HDSL Litronic
 - 2 modèles LIEBHERR R 904 Standard Litronic 17
 - 1 modèle LIEBHERR R 914 HSDL
- 2 Pelles hydrauliques sur pneus modèle LIEBHERR A 316
- 1 Chargeuse sur pneus modèle LIEBHERR L 510
- 1 Tracteur RENAULT 954 MI avec débroussailleuse ROUSSEAU 7000 PLUS + débroussailleuse ROUSSEAU 5400 PL
- 1 Tractopelle KRAMER à 4 roues motrices
- 1 Bateau faucardeur GIBEAUX
- 1 Bateau faucardeur d'occasion Broveco
- 1 Tracto-porteur MAHLER Multrac avec trois broyeurs
- 1 Broyeur de branches

3 – Véhicules :

- Légers :**
- 1 Véhicule tout-terrain de type Défender 110 TDI LAND ROVER
 - 1 Véhicule tout-terrain de type Défender 110 avec citerne de carburant
 - 1 Fourgon atelier PEUGEOT Boxer diesel
 - 1 Remorque à bateau
 - 1 Remorque plateau à ridelles IFOR WILLIAMS
- Lourds :**
- 1 Tracteur routier de type RENAULT VI C 300.19 4x4 avec semi-remorque plateau KAISER
 - 1 Camion 19 tonnes de type RENAULT VI G 290 avec tri-benne LOHR et grue auxiliaire ATLAS
 - 1 Camion 26 tonnes de type RENAULT Kerax 420 – 6x4 avec bi-benne et grue hydraulique AMCO VEBA 828 S

B - ACTIVITE DU PARC EN 2006

L'activité globale du Parc peut s'apprécier selon l'indice d'occupation du personnel:

° Bilan:

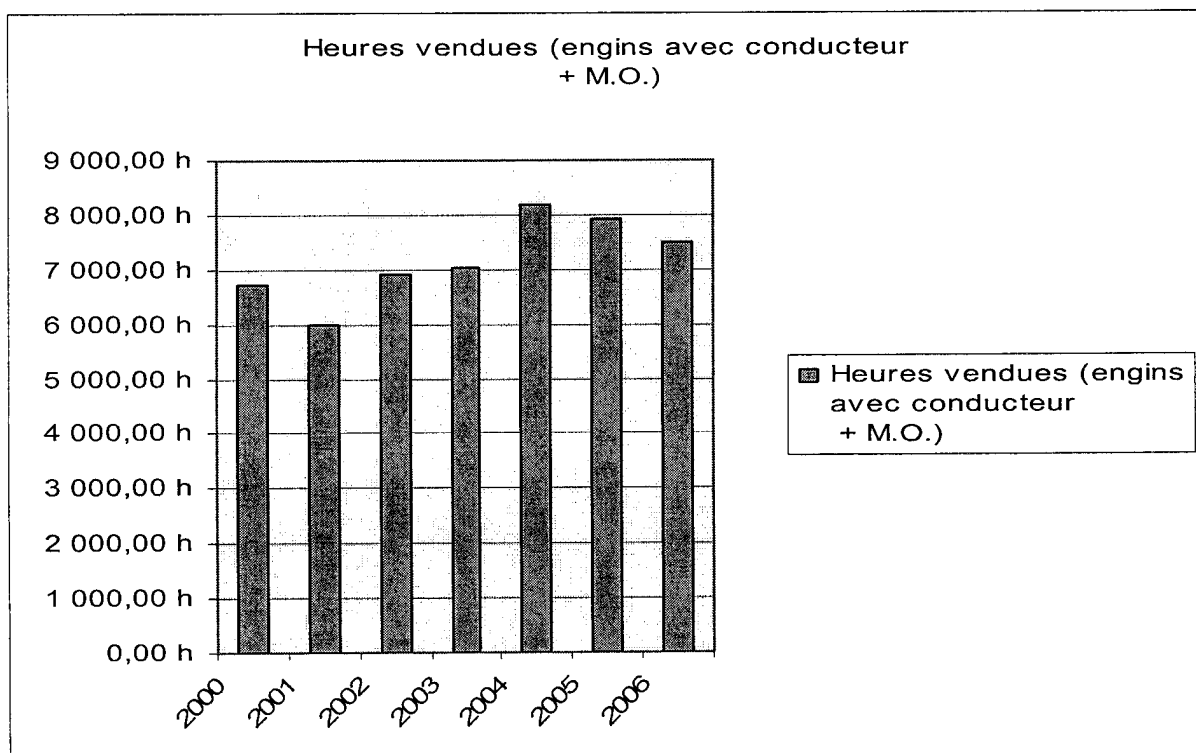
7490 heures ont été facturées en 2006 y compris la mise à disposition de la main-d'œuvre contre 7902 heures en 2005, soit une diminution de 5,2 %. Ce résultat s'explique par les arrêts de travail de deux agents pour opération et rééducation suite à une fracture représentant 120 jours d'une part et trois périodes d'intempéries (mars, septembre et octobre) représentant 40 jours d'autre part.

Ces différents facteurs ont engendré une clôture d'exercice sur un déficit d'environ 62 000 euros.

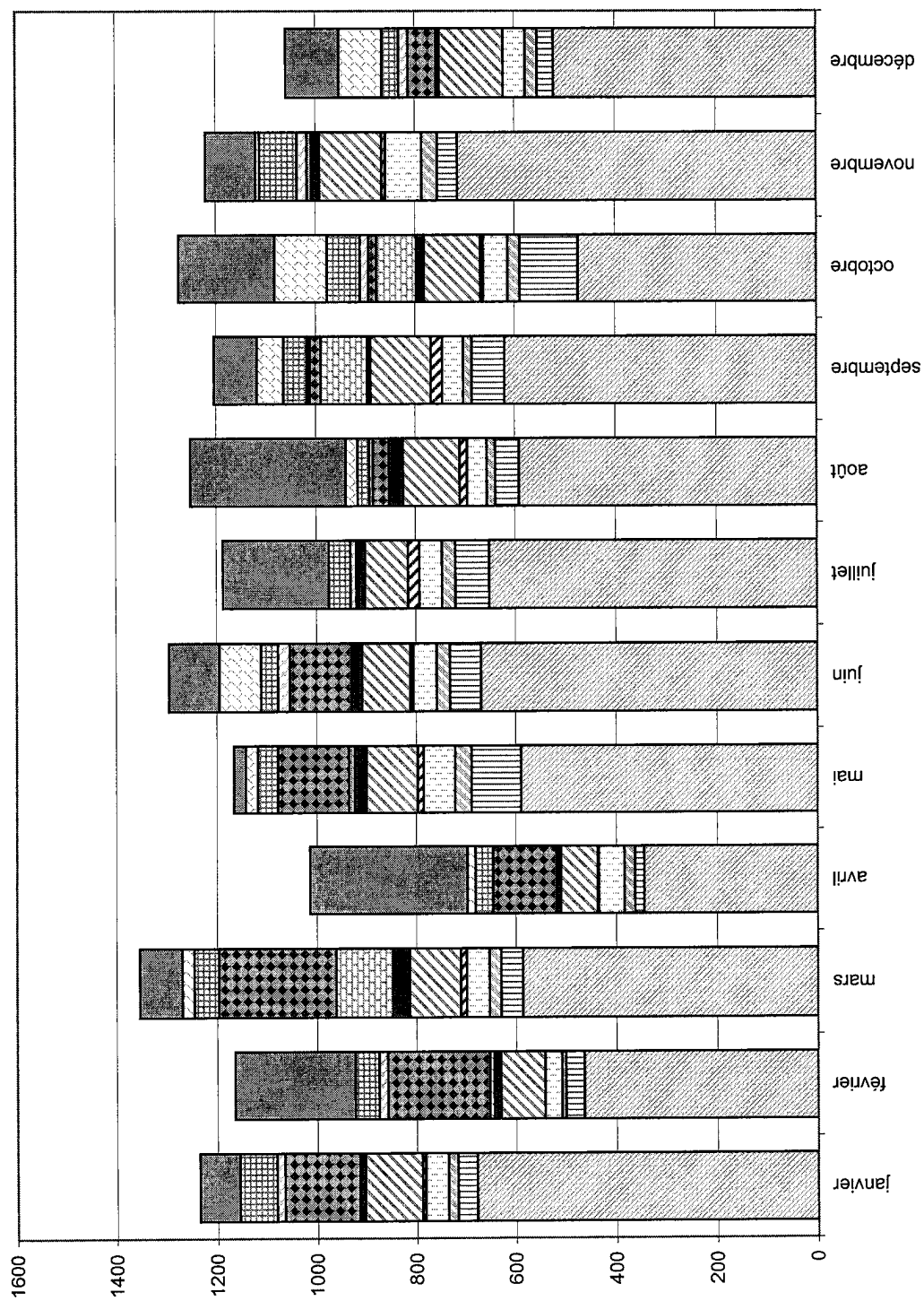
Par ailleurs, nous recherchons en permanence :

- une optimisation des heures d'attente sur chantiers et une pré-programmation de ces derniers,
- une prévision continue de travaux à court et moyen terme en concertation avec nos différents partenaires (maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre).

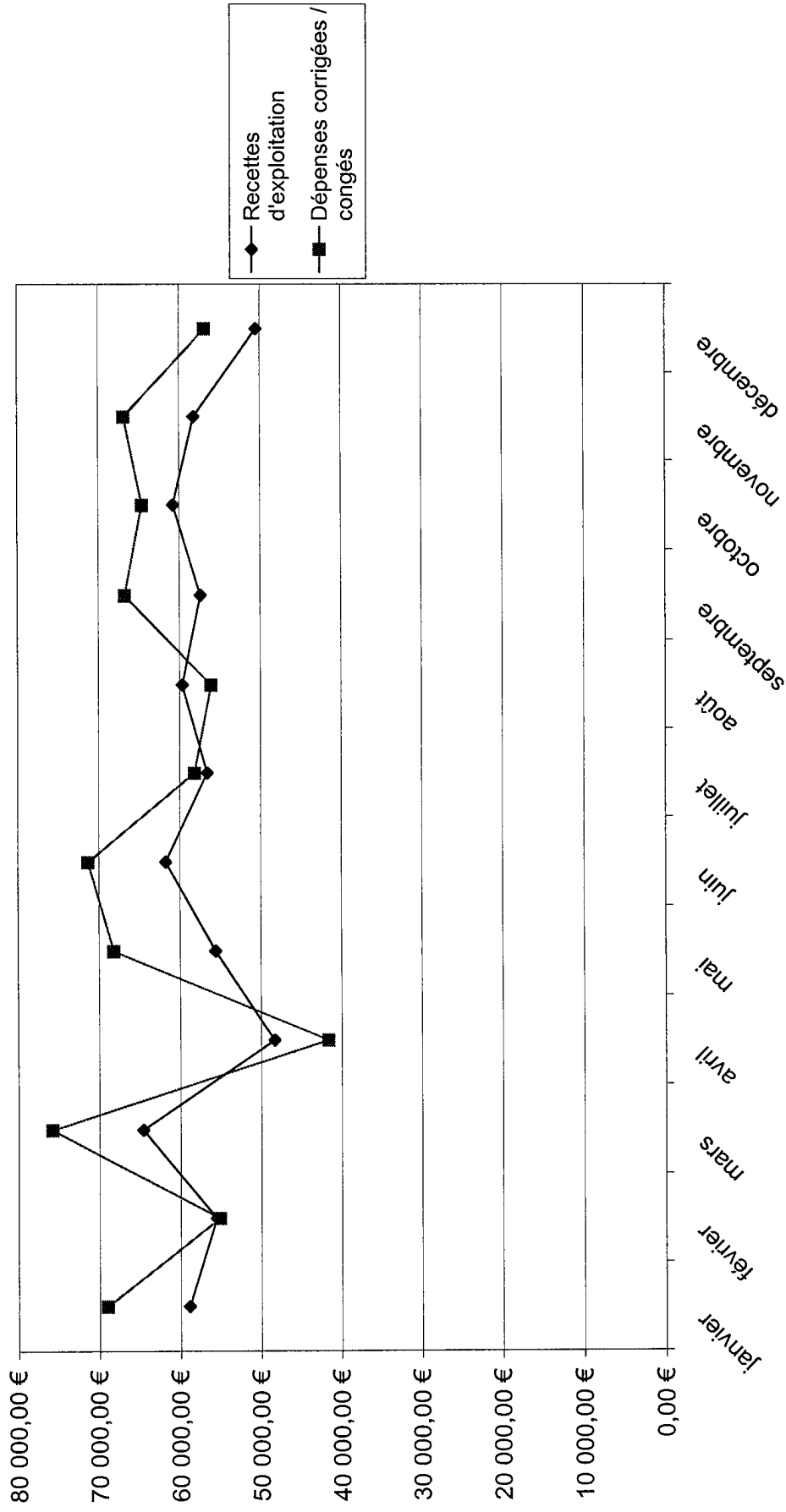
Globalement l'activité du Parc reste soutenue comme le montre le diagramme pluriannuel ci-dessous.



Activité du PIM en 2006



Recettes et dépenses corrigées de l'année 2006



L'activité du matériel de défrichement lourd s'établit à 118 heures, en baisse par rapport à 2005 (- 60 %), notamment du fait de la quasi inexistence de l'activité rénovation pastorale et malgré le débroussaillage des digues de plaine. Le bilan de cette activité est négatif du fait des coûts d'entretien et de réparation.

L'activité de la débroussailleuse

L'activité de cet engin s'établit à 240 heures en baisse par rapport à 2005 (- 40%) et reste déficitaire en particulier du fait des coûts d'entretien (usure) et des réparations (pannes).

Les autres indicateurs d'activité sont les suivants (cf tableau et graphique pages 8 et 9) :

- Heures facturées pour les seules pelles hydrauliques s'établissent à 5537 heures contre 5572 en 2005,
- Heures facturées pour les autres engins (hors défricheuse) s'établissent à 1167 heures contre 1295 en 2005,
- Heures facturées pour le matériel de défrichement lourd s'établissent à 118 heures pour l'année contre 303 en 2005,
- Heures de location du tracto-pelle et de la chargeuse acquise en cours d'année s'établissent à 102 heures contre 267 en 2005,
- Heures de mise à disposition de main-d'œuvre seule s'établissent à 668 heures contre 731 en 2005.

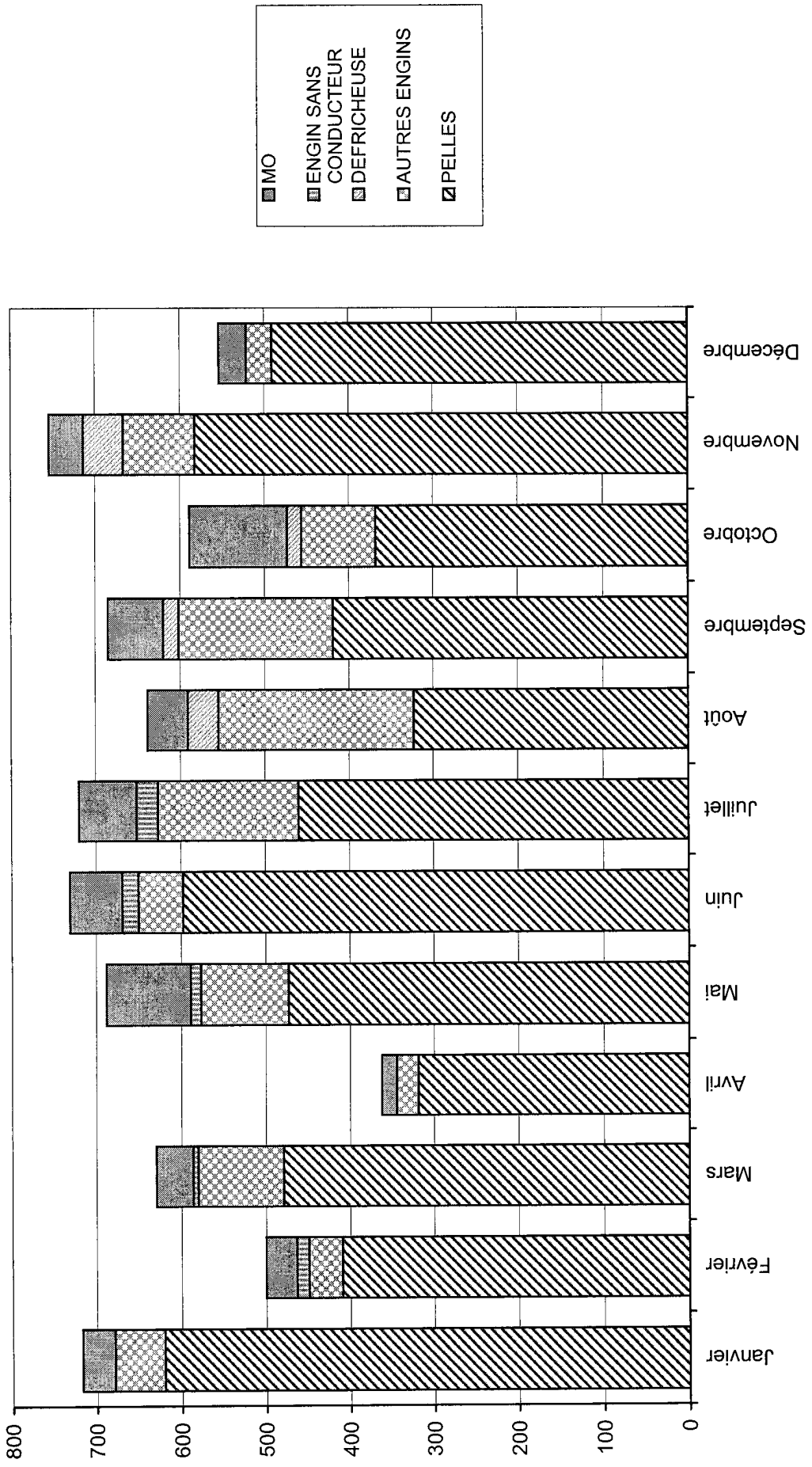
Le bilan annuel par engin distinguant le coût horaire réel ainsi que le tarif officiel est détaillé dans le tableau suivant :

2006	Tarif officiel €/heure	Coût réel horaire €	BILAN en €	
			avec plus-values	sans plus-values
Pelle 17	82,16	67,91	15 544,56	14 314,52
Pelle 18 + pince à bois + batteur Kenguru	82,16	105,52	-15 932,04	-18 152,06
Pelle 19 + pince preuneuse + batteur kolpac	82,16	111,14	-11 810,79	-12 372,81
Pelle 20	82,16	82,87	-564,42	
Pelle 21	82,16	81,77	4 420,58	525,88
Pelle 22	82,16	79,70	3 786,70	2 744,18
Chargeuse	59,00	71,43	-789,35	
Tractopelle avec conducteur	52,83	123,46	-2 754,39	
Tractopelle sans conducteur				
Bateau faucardeur 2	93,00	71,38	2 161,73	
Défricheuse MAHLER + broyeur	95,19	227,08	-15 562,91	
Camion Renault 2 sans grue	56,00	87,61	-6 290,34	
Camion Renault 3 avec grue	75,82		-9 490,43	
Camion Renault 3 sans grue	58,58	86,97		
Débroussailleuse avec conducteur	73,51	152,49	-18 994,98	
Broyeur de branches Noremat	17,45	46,02	-2 556,81	
		Coût moyen par transfert	Bilan	
Camion Renault 1+ semi-remorque		284,43	6 660,99	

Il intègre les amortissements annuels ainsi que les dépenses lourdes (réparations, entretiens). Compte tenu du déficit d'heures réalisées, le coût réel horaire est supérieur au tarif officiel.

Engins	Associations Foncières	Collectivités Locales	Département	Maîtrise d'ouvrage du Département	Syndicats Fluviaux	Divers (Etat, Associations)	Nombre d'heures facturées	Bilan horaire global
<u>I - Location d'engins avec conducteur</u>								
PELLE 17		119,75	1,50	727,00	156,50		1 004,75	
PELLE 18		162,50		558,00	56,50		777,00	
PELLE 19		84,50	82,00	253,50	7,00		427,00	
PELLE 20			499,00	292,75			791,75	
PELLE 21	12,00		107,00	1 240,50			1 359,50	
PELLE 22			134,00	971,50		8,50	1 114,00	
CHARGEUSE				63,50			63,50	
Sous-total pelles	12,00	366,75	823,50	4 106,75	220,00	8,50	5 537,50	5 537,50
BAT. FAUCARDEUR		2,00	67,00	31,00			100,00	
TRACTOPELLE				39,00			39,00	
DEBROUSSAILLEUSE			28,00	198,50		14,00	240,50	
BROYEUR NOREMAT			7,00	6,00			13,00	
CAMION RENAULT 2			39,00	148,00	12,00		199,00	
CAMION RENAULT 3		26,00	100,00	416,50	32,50		575,00	
Sous-total autres engins	-	28,00	241,00	839,00	44,50	14,00	1 166,50	6 704,00
DEFRICHEUSE MAHLER		35,00		70,00		13,00	118,00	
TOTAL I des heures d'engins	12,00	429,75	1 064,50	5 015,75	264,50	35,50	6 822,00	6 822,00
<u>II- Location d'engins sans conducteur</u>								
BROYEUR NOREMAT				76,50			76,50	
TOTAL I + II des heures d'engins facturées avec ou sans conducteurs	12,00	429,75	1 064,50	5 092,25	264,50	35,50	6 898,50	6 898,50
<u>III- Location de main-d'œuvre seule</u>								
		51,50	100,00	508,75	4,50	3,50	668,25	
TOTAL GENERAL DES HEURES FACTUREES	12,00	481,25	1 164,50	5 601,00	269,00	39,00	7 566,75	7 566,75
Part réalisée par maître d'ouvrage %	0,159%	6,360%	15,390%	74,021%	3,555%	0,515%	100,00%	

VENTILATION DES HEURES FACTUREES EN 2006 - PAR ENGINE



C - CONSOMMATION EN CARBURANT

1 - Consommation en gazole :

Le gazole est utilisé par les véhicules de liaison et de transport.

Les consommations respectives ont été les suivantes pour l'exercice 2006 :

-	Camion Renault 1 et semi-remorque	:	5 694 l
-	Camion Renault 2	:	1 614 l
-	Camion Renault 3	:	5 121 l
-	Land Rover 1	:	526 l
-	Land Rover 2	:	3 093 l
-	Fourgon Peugeot Boxer	:	795 l

soit une consommation totale de 16 833 litres.

Le stock au 31 décembre 2006 s'élevait à 7 358 litres.

2 - Consommation en fioul :

Les engins ont consommé respectivement :

50113 l	: pour les 6 pelles et la chargeuse
127 l	: pour le tractopelle
250 l	: pour le bateau faucardeur
1 029 l	: pour le tracteur débroussailleuse
889 l	: pour la défricheuse Mahler
121 l	: pour le broyeur Noremat
5 766 l	: pour le chauffage des locaux (bureaux et atelier)

soit une consommation totale de 58 295 litres.

Le stock au 31 décembre 2006 s'élevait à 20 434 litres (grand froid) et 5 920 litres (normal).

D - INVESTISSEMENTS REALISES EN 2006

a) Atelier

Un chauffe-eau électrique, un pistolet digital pour la distribution d'huile hydraulique ainsi qu'un ensemble mobile pneumatique ont été acquis sur cet exercice.

b) Engins

Toutes les acquisitions prévues sur cet exercice ont été réalisées, à savoir :

- une pelle chargeuse sur pneus modèle LIEBHERR L 510 Stéréo avec godet 4 en 1 et fourche de manutention accessoires.

c) Véhicules

Aucune acquisition n'a été réalisé sur cet exercice.

E - COMPTE RENDU FINANCIER

Les recettes théoriques d'exploitation s'élèvent à 617 969,55 €, en baisse de 5% par rapport à 2005 (- 32 601,15 €), mais traduisent une activité soutenue durant toute l'année, qui se répartit de la manière suivante (cf graphes page 13) :

- 89 % de travaux en régie pour le Département,
- 11 % de travaux pour les autres collectivités.

Le bilan d'exploitation laisse apparaître un déficit de 62 437,17 € tout en incluant des engins déficitaires (débroussailleuse et pelles suite à de gros entretiens).

Les dépenses réelles (538 659 €) sont stables par rapport à 2005 (- 0,2%).

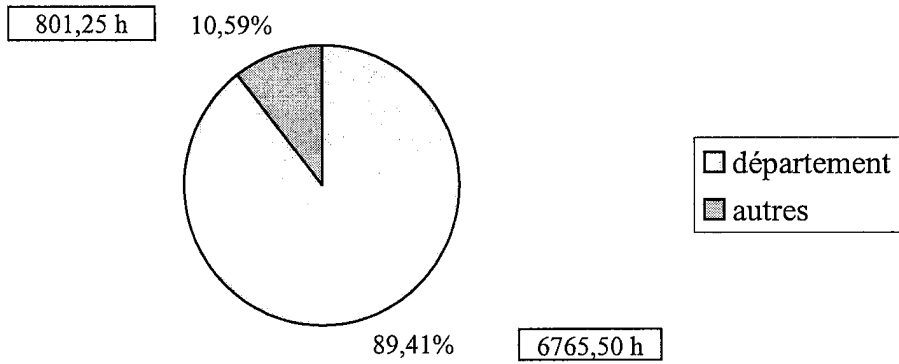
BILAN D'EXPLOITATION 2006

DEBIT				CREDIT	
		Par env.	Par nature		
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS				94 807,63	
17804	60612	Energie - Electricité	2 374,07		CREANCES SUR
18454	60632	Fournitures de petit équipement	30 881,23		
83018	6068	Fournitures de bureau	771,09		Collectivités
18457	60668	Autres produits pharmaceutiques	341,61		
18461	60636	Habillement et vêtements de travail	2 057,26		
18468	60611	Eau et assainissement	280,43		
18469	60622	Carburant	55 340,25		STOCK FIN
18470	60621	Combustibles	2 534,81		D'EXERCICE 2006
18476	60631	Produits d'entretien	226,88		
61 - AUTRES CHARGES EXTERNES - SERVICES EXTERIEURS				26 238,25	
17425	6156	Maintenance - Loyers pour mat, outil et mobilier	149,86		PRODUIT DE
18453	61521	Entretien de bâtiments	457,55		L'EXPLOITATION
18460	61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	17 106,94		
18464	61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	4 636,11		
18484	616	Primes d'assurance	3 887,79		
62 - AUTRES CHARGES EXTERNES - AUTRES SERVICES EXTERIEURS				36 996,72	
18988	6251	Frais de transport (paie)	36 996,72		AUTRES
63 - IMPOTS - TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES				4 222,48	RECouvreMENTS
18305	6332	Cotisations versées au FNAL	193,00		
18306	6331	Cotisation transport	3 159,00		
18314	6336	Cotisations au CNFPT et au CDG	870,48		RESULTATS ANTERIEURS
64 - CHARGES DE PERSONNEL				376 394,39	à l'exercice 2006
4341	6475	Honoraires médicaux et frais pharmaceutiques	1 104,33		
18274	6488	Tickets restaurants Hors marché (valeur faciale)	1 490,60		
18288	6451	Cotisations URSSAF	50 795,00		
18291	6453	Cotisations caisses de retraite	29 310,68		
18294	64832	Contribution au Fond Compens de cessation activité	436,00		
18301	64111	Rémunération principale personnel titulaire	150 729,23		
18302	64112	Supplément familial et indemnité de titulaires	3 444,69		
18304	64118	Autres indemnités personnel titulaire	25 107,98		
18308	6478	Allocations sociales diverses	505,44		
18310	64131	Rémunération personnel non titulaire	113 470,44		
TOTAL DEPENSES REELLES I				538 659,47	
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS II				142 118,94	
18537	6811	Dotation aux amortissements	142 118,94		
STOCK FIN D'EXERCICE 2005 III				69 634,26	
TOTAUX I + II + III				750 412,67	
RESULTAT APRES EXERCICE 2006				188 967,53	
TOTAL €				939 380,20	TOTAL €
					939 380,20

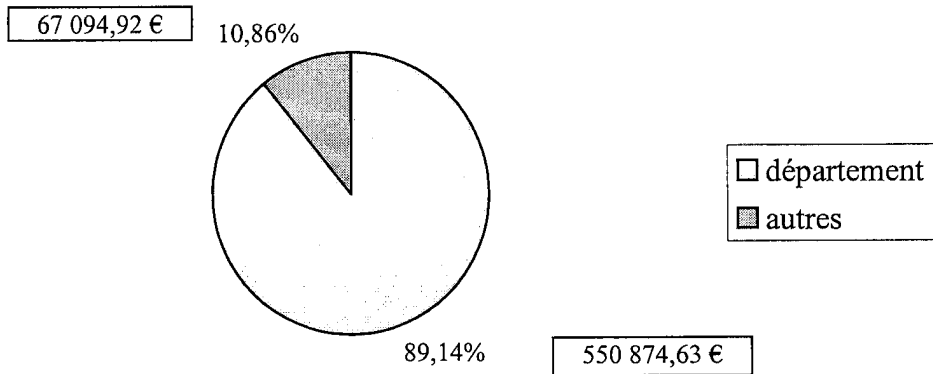
PM : bilan du CE 2006

-62 437,17

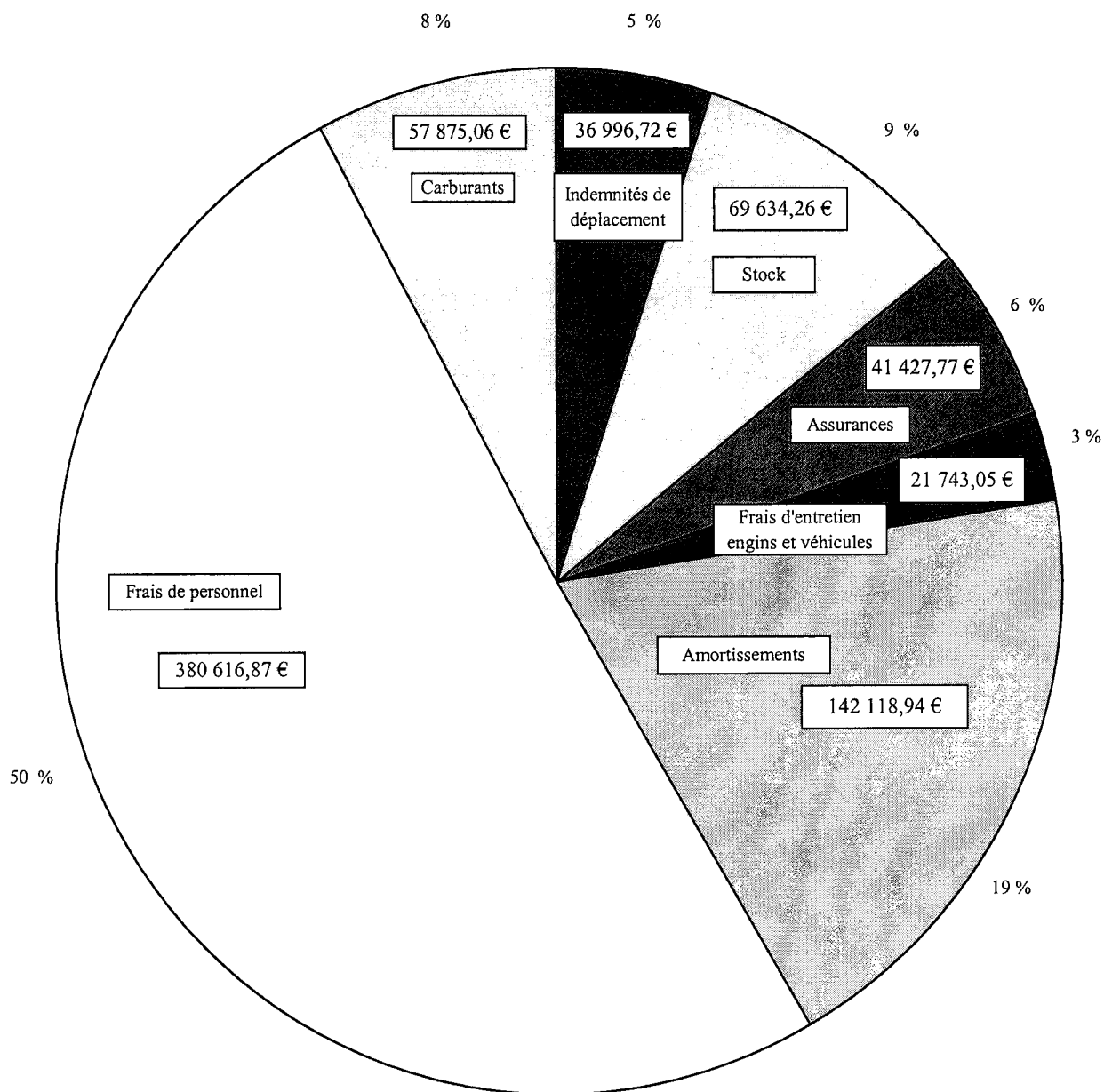
Répartition des heures facturées



Répartition en euros



**PIM - FONCTIONNEMENT - Ventilation des dépenses -
Exercice 2006**



Montant total des dépenses : 750 412,67 €
(dont 538 659,47 € de dépenses réelles)

■ Indemnités de déplacement et annexes	□ valeur stock 2005
■ Assurances et frais divers	■ Frais d'entretien des engins et véhicules
■ Amortissements des engins et véhicules	□ Frais de personnel
	■ Carburants et lubrifiants

TARIF DE LOCATION DU MATERIEL
à compter du 1er JANVIER 2008

<u>I - TARIF HORAIRE (hors frais de transfert)</u>	en Euros
1. PELLE hydraulique sur chenilles avec conducteur de puissance nominale supérieure à 100 CV	88,85
2. PELLE hydraulique sur pneus avec conducteur de puissance nominale supérieure à 100 CV	88,85
Dispositions communes aux positions 1 et 2 :	
- Plus-value pour travaux de dessouchage ou d'enrochements (pose, dépose, ou repose)	12%
- Plus-value horaire pour travail avec le matériel de battage de pieux	25,30
3. CHARGEUSE SUR PNEUS 4 roues motrices de puissance nominale 80 CV, godet 4 X 1 de 1,1 m ³	60,77
4. TRACTOPELLE 4 roues motrices	
a) avec conducteur	57,13
b) sans conducteur et sans carburant	31,83
5. TRACTEUR avec DEBROUSSAILLEUSE Rousseau avec conducteur	79,50
6. BATEAU FAUCARDEUR	
a) avec conducteur	100,58
b) avec conducteur et aide conducteur	134,10
7. CAMION 10 Tonnes avec tri-benne et conducteur	60,56
8. CAMION 26 Tonnes 6/4 avec conducteur	
a) avec bi-benne et grue télescopique	82,00
b) avec bi-benne	63,35
9. MATERIEL de défrichement lourd avec broyeur à axes verticaux ou à axe horizontal avec conducteur	103,00

10. MISE A DISPOSITION, y compris frais de déplacement :

- | | |
|---|-------|
| a) de conducteur d'engin (tarif appliqué pour toute mise à disposition ou immobilisation du conducteur d'engin à la demande du client ou de son maître d'œuvre) | 43,02 |
| b) de manœuvre | 26,11 |

11. BROYEUR A VEGETAUX autonome et mobile d'une puissance de 45 CV 18,87

II - TARIF DE TRANSFERT DES ENGIN

en Euros

1. Forfait au départ du Parc de MULHOUSE pour transfert de l'engin sur remorque à plateau :

- | | |
|---|--------|
| a) ZONE 1 : distance inférieure à 20 Kms | 294,75 |
| b) ZONE 2 : distance de 20 à 40 Kms | 387,37 |
| c) ZONE 3 : distance supérieure à 40 Kms | 440,72 |

2. Forfait dans le cas d'un déplacement d'engin pour le compte du même client et dans un rayon de 5 Kms à partir du chantier précédent 50 % du tarif II.1

3. Forfait pour déplacement du bateau faucardeur et du broyeur à végétaux 50 % du tarif II.1

III - TARIF JOURNALIER

1. **TRACTEUR avec débroussailleuse Rousseau**
(hors transfert, conducteur et carburant) 336,81

CONDITIONS GENERALES DU TARIF :

- * Ce tarif s'entend net de taxes, le Parc n'étant pas assujetti à la TVA,
- * Les heures d'engins facturées n'intègrent pas le temps de transfert des engins, lorsque ce dernier est facturé selon le tarif II,
- * Le temps passé sur chantier au petit entretien courant journalier des engins n'est pas déduit des heures facturées, contrairement à celui correspondant aux pannes ou à l'entretien lourd,
- * Les heures d'immobilisation de l'engin et du conducteur sur site, dans l'attente des directives du client ou de son maître d'œuvre, de la livraison de matériaux ou pour les visites de chantier, seront facturées selon le barème I.10a correspondant aux seuls frais d'immobilisation du conducteur,
- * Un minimum journalier de 4 heures par chantier sera systématiquement facturé pour chaque engin immobilisé ainsi que pour les camions.